

# Présentation du projet pilote de collecte sélective



Séance d'information  
Estinnes



Cette ANNÉE, PROMIS, je FAIS MAIGRIR  
MES Poubelles !



# Table des matières

- Pourquoi une collecte sélective ?
- La collecte en pratique
- La communication
- L'aspect financier
- Questions – Réponses



# Pourquoi une collecte sélective ?

## Le contexte

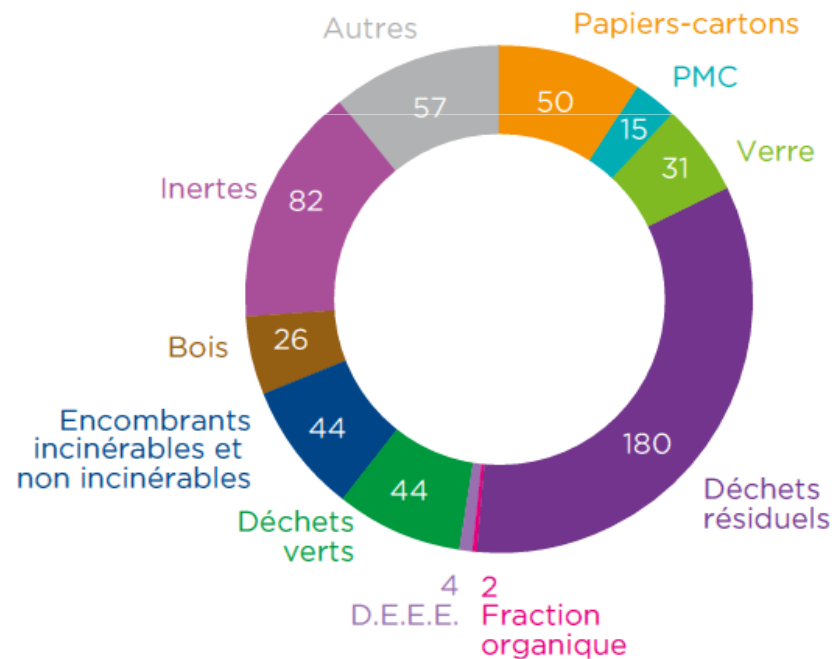
- Près de 40 % de la poubelle ménagère est constituée de **déchets organiques**
- Volonté du Gouvernement wallon de généraliser la collecte des **déchets organiques** (nouveau Plan wallon des déchets Ressources - PWDR)
- Encouragement de la mise en place de cette **collecte sélective**

# Pourquoi une collecte sélective ?

## Le contexte

En 2015, chaque citoyen a produit en moyenne 535 kilos de déchets qui se décomposent comme suit :

**Graphique 1 : Quantité de déchets produits par citoyen au sein de la zone Hygea.**



=> 170 kg/hab/an de déchets résiduels pour Estinnes

# Pourquoi une collecte sélective à Estinnes ?

- Volonté du Collège communal de s'impliquer dans un projet novateur pour la région
- Deux communes sélectionnées par Hygea : **Merbes-le-Château** (avril 2017) et **Estinnes** (août 2017)
- Attention particulière de l'Intercommunale pour les communes pilotes (apport logistique + camions)
- Généralisation du système à moyen terme

# Pourquoi une collecte sélective ?

## Le contexte

De nombreux outils de tri sont en place ...

- Collecte sélective en porte-à-porte des PMC tous les 15 jours
- Important réseau de bulles à verre
- Ecoparc d'Estinnes + 21 autres Ecoparcs accessibles
- **A partir du 2 août 2017 : début de la collecte sélective des déchets ménagers**

# Pourquoi une collecte sélective ?

## De nombreux avantages

- **Moins de déchets** : la plupart des citoyens font plus attention et réduisent leurs quantités de déchets
- **Plus de recyclage** : les déchets organiques sont désormais valorisés grâce à la biométhanisation
- **Plus de propreté** : grâce aux conteneurs, l'envol et l'éparpillement des papiers dans la rue sont évités
- **Plus de confort** : les citoyens entreposent et trient plus facilement leurs papiers-cartons au conteneur
- **Plus de sécurité** : les conteneurs sont plus respectueux du travail effectué par le personnel



# Pourquoi une collecte sélective ?

## Les objectifs

- **Réduire le volume des déchets**
- **Maintenir les coûts de collecte et de gestion et donc la taxe**
- **Responsabilisation accrue du citoyen**
- **Quantitatifs :**
  - - 30 kg de déchets résiduels/hab/an
  - + 15 kg de déchets organiques/hab/an



# La collecte en pratique



# 4 grands modes de collecte

- Collecte séparée des **déchets organiques** via un sac vert de 20 l (collecte chaque semaine)
- Collecte des **déchets résiduels** via un nouveau sac brun de 25 ou 50 l (collecte tous les 15 jours)
- Collecte des **papiers-cartons** via un conteneur de 240 ou 140 l (collecte toutes les 4 semaines)
- Collecte des **PMC** via un sac bleu tous les 15 jours (pas de changement)



# Postulats

- Pas de cohabitation des 2 systèmes
  - ⇒ dès le 2 août 2017 seuls les nouveaux sacs brun et vert et le conteneur papiers-cartons seront collectés !
  - ⇒ possibilité d'acheter des sacs blancs Hygea à l'unité auprès d'un commerçant (Chez Annick à Estinnes-au-Mont)
- Pas de changement du jour de passage : le **mercredi**
- Commune scindée en **2 zones de collecte** (=> collecte en alternance des papiers-cartons)  
**!/ \ Soyez attentifs à votre calendrier de collectes !/ \**
- **Démarrage du projet pilote le mercredi 2 août 2017** par la collecte :
  - zone 1 : déchets résiduels + déchets organiques
  - zone 2 : déchets résiduels + déchets organiques

# Calendrier des prochaines collectes

Août 2017							
Matières collectées			2	9	17*	23	30
Déchets résiduels	Zone 1	X			X		X
	Zone 2	X			X		X
Déchets organiques	Zone 1	X	X	X	X	X	X
	Zone 2	X	X	X	X	X	X
PMC	Zone 1		X			X	
	Zone 2		X			X	
Papiers-cartons	Zone 1		X				
	Zone 2					X	

\*Collecte le jeudi 17 août suite au férié de l'Assomption.

Réception de ce calendrier avec le 2<sup>e</sup> courrier envoyé en juin 2017 auprès de l'ensemble des ménages d'Estinnes.

# Les déchets organiques

- Collectés via un nouveau sac de couleur verte translucide
- Collectés chaque semaine
- Sac de 20 litres solide et facile d'utilisation (non-biodégradable pour ce projet pilote)
- Même norme de qualité que le sac blanc actuel
- Disponibles par rouleau de 20 sacs au prix de 5 €, soit 0,25 € le sac (et non 0,35 € car mise en œuvre du projet pilote, soit – 30 %)



# Les déchets organiques

Sacs verts en vente près de chez vous :

- Bon marché à Erquelinnes
- Battard-Paradis Annick à Estinnes-au-Mont
- Ecaudis à Ecaussinnes
- Brico à Erquelinnes
- GB contact à Ecaussinnes
- Librairie de la Sennette à Ecaussinnes
- Librairie le Kiosque à Ecaussinnes
- Chez Ameen à Binche
- Chez Planet-Binche à Binche
- Quincaillerie Belle Tête à Ecaussinnes
- GB partner à Binche
- Spar à Ecaussinnes
- Proxi Delhaize à Erquelinnes
- Colruyt à Binche et Erquelinnes
- Epicerie du coin à Merbes-le-Château
- Chez Eric et Myriam à Labuissière
- Mini marché à Labuissière
- Intermarché à Givry
- Delhaize à Epinois

# Que peut-on mettre dans son sac vert de déchets organiques ?

## Déchets de cuisine :

- ✓ restes de repas
- ✓ marcs de café
- ✓ sachets de thé
- ✓ épluchures de fruits et de légumes
- ✓ coquilles d'œufs
- ✓ coquilles de moules
- ✓ coques de noix, etc.
- ✓ os





# Que peut-on mettre dans son sac vert de déchets organiques ?

- Petits déchets de jardin :
  - ✓ plantes d'appartement
  - ✓ herbes, branchages, tontes, ...
  - ✓ fleurs fanées



# Que peut-on mettre dans son sac vert de déchets organiques ?

Mais aussi:

- ✓ papiers essuie-tout
- ✓ mouchoirs et serviettes en papier
- ✓ aliments périmés (sans emballages)
- ✓ litières biodégradables pour animaux



# Que peut-on mettre dans son sac vert de déchets organiques ? – Guide du tri

## Déchets organiques

collectés uniquement via le sac vert réglementaire, en porte-à-porte chaque semaine



Déchets de cuisine



Petits déchets de jardin



Autres déchets



Mouchoirs et serviettes en papier

Papier essuie-tout

Litières biodégradables pour animaux

## INTERDITS



- Films en plastique
- Lingettes
- Emballages en plastique
- Langes (enfants et adultes)
- Litières non biodégradables

A jeter dans le sac brun des déchets résiduels.

- Pots de repiquage en plastique
- A jeter dans les Ecoparcs.

# Contrôle qualité

Un contrôle qualité est effectué régulièrement par Hygea.

En cas de **contenu non-conforme** le contrôleur informera le citoyen du résultat de ce contrôle par un **autocollant de refus**

=> Trier à nouveau ses déchets et les présenter à la prochaine collecte



# Quelques conseils de tri

- Limitez le gaspillage mais en cas d'aliments périmés, retirez les emballages avant de les jeter. Vos **barquettes et raviers en plastique** doivent être jetés dans le sac de déchets résiduels.
- Les **films et sacs en plastique** se jettent dans le sac de déchets résiduels.
- Gardez vos **sacs à pain et vos journaux** pour emballer vos déchets organiques.

=> **Bien trier** les déchets organiques est essentiel si l'on veut qu'ils puissent être **correctement recyclés** ensuite. Une faute de tri et c'est toute la chaîne de recyclage qui est perturbée ! **Seuls les déchets compostables**, c-à-d qui pourrissent, peuvent aller dans le sac de déchets organiques.

# Réduisez le volume de votre sac de déchets organiques grâce au compost !

Chacun d'entre nous produit, en moyenne, près de **120 kg/an de déchets organiques** issus de la cuisine ou du jardin. A l'échelle d'une famille de 4 personnes, cela représente près d'une demi-tonne de déchets !

Il existe une **solution** simple pour convertir ces déchets en une source d'énergie pour vos sols : le **compostage**.



⇒ Séance de sensibilisation au compostage le **12 septembre 2017** de **18h30 à 21h00** à **Estinnes** (chaussée Brunehault, 232).

D'autres dates sur [www.hygea.be](http://www.hygea.be).

# Les déchets résiduels

- Collectés via un nouveau sac de 25 ou 50 litres de couleur brune
- Collectés toutes les deux semaines
- Sac solide et facile d'utilisation
- Même norme de qualité que le sac blanc actuel
- Disponibles par rouleau de :
  - 10 sacs de 50 l. au prix de 10 €, soit 1 €/sac
  - 20 sacs de 25 l. au prix de 10,80 €, soit 0,54 €/sac



# Les déchets résiduels

Sacs verts en vente près de chez vous :

- Bon marché à Erquelinnes
- **Battard-Paradis Annick à Estinnes-au-Mont (vente à l'unité des sacs)**
- Ecaudis à Ecaussinnes
- Brico à Erquelinnes
- GB contact à Ecaussinnes
- Librairie de la Sennette à Ecaussinnes
- Librairie le Kiosque à Ecaussinnes
- Chez Ameen à Binche
- Chez Planet-Binche à Binche
- Quincaillerie Belle Tête à Ecaussinnes
- GB partner à Binche
- Spar à Ecaussinnes
- Proxi Delhaize à Erquelinnes
- Colruyt à Binche et Erquelinnes
- Epicerie du coin à Merbes-le-Château
- Chez Eric et Myriam à Labuissière
- Mini marché à Labuissière
- Intermarché à Givry
- Delhaize à Epinois



# Les déchets résiduels

Au terme du processus de tri, **voici ce qui devrait se retrouver dans le sac brun des déchets résiduels :**

Tout ce qui n'est pas repris dans le cadre des services de collectes sélectives mis à la disposition de la population (collectes des organiques, PMC, papiers-cartons, bulles à verre et Ecoparcs).



# Que peut-on mettre dans son sac brun de déchets résiduels ?

## Exemples :

- pots et ravers en plastique (yaourt, margarine, ...)
- papiers d'emballages alimentaires (ex : emballage de charcuterie, traiteur, ...)
- barquettes en plastique ou frigolite (viandes, charcuteries, fromages, ...)
- films plastiques, papiers aluminium ou cellophane
- vieux textiles, cendres, poussières, litières non-biodégradables, ...
- langes (enfants ou adultes)
- déchets d'hygiène : cotons-tiges, cheveux, ...



# Que peut-on mettre dans son sac brun de déchets résiduels ? – Guide du tri

## Déchets résiduels

collectés uniquement via le sac brun réglementaire, en porte-à-porte toutes les 2 semaines



Emballages divers



Emballages en plastique

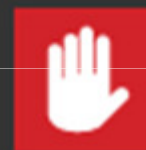


Déchets d'hygiène



Tout ce qui n'est pas recyclable...

## INTERDITS



- Déchets dangereux (produits corrosifs, piles, etc.)

A jeter aux Ecoparcs.

# Quelques conseils pour produire moins de déchets

« Le meilleur déchet est celui qui n'existe pas »

- Utilisez des **sacs réutilisables**, des caisses pliables, des paniers, ...
- Préférez les **produits durables** aux produits à usage unique
- Utilisez les **emballages rechargeables**
- Utilisez des **produits d'entretien concentrés ou naturels**
- Achetez des produits vendus **en vrac ou à la découpe**
- Pour l'ensemble de la famille, préférez les **grands conditionnements**
- Pour les boissons, privilégiez les **bouteilles consignées ou recyclables**
- Faites une **liste de courses** avant vos achats ou évitez le gaspillage alimentaire
- Si vous disposez d'un petit jardin, mettez-vous au **compostage** à domicile

=> Pour plus d'astuces, surfez sur [www.hygea.be](http://www.hygea.be)

# Les papiers-cartons

- Collectés uniquement via le conteneur gris avec couvercle jaune (pas de fente)
- Collectés toutes les 4 semaines
- Par défaut, conteneur de 240 l. (capacité recommandée)  
=> possibilité d'obtenir un conteneur de 140 l. (1<sup>er</sup> changement gratuit)
- Conteneur placé en bordure de voirie le jour de la collecte ou la veille à partir de 18h00  
=> couvercle ouvert après passage



# Les papiers-cartons

- Pas de pesée pour les citoyens => pas de limite de poids, ni de levées (utilisation des données en termes de levées uniquement à des fins statistiques pour le projet pilote)
- Contrôle qualité : en cas de mauvais tri, refus de collecte
- Pas de déchets papiers-cartons au pied du conteneur et pas de couvercle ouvert
- Contrôle qualité du conteneur



# Que peut-on mettre dans son conteneur papiers-cartons ?

- Les papiers-cartons sont collectés en porte-à-porte et peuvent être déposés à l'Ecoparc.
- **Que pouvez-vous y déposer ?**
  - les papiers, feuilles, revues, magazines et journaux ;
  - les livres et cahiers ;
  - les dépliants publicitaires ;
  - les annuaires téléphoniques ;
  - les sacs en papier ;
  - les caisses et boîtes en carton.



# Que peut-on mettre dans son conteneur papiers-cartons ?

- Attention de **ne pas y mettre** :
  - le papier et le carton souillé de gras ;
  - le papier-peint ;
  - les sachets et le papier en aluminium ;
  - le papier cellophane ;
  - les films plastique des imprimés.





# Que peut-on mettre dans son conteneur papiers-cartons ? – Guide du tri

## Papiers-cartons

collectés uniquement via le conteneur, en porte-à-porte toutes les 4 semaines



### Remarques :

- Enlevez le film en plastique des publications
- Collectés également via les Ecoparc

## INTERDITS



- Papier peint
- Papier aluminium
- Papier cellophane
- Photos

A jeter dans le sac de déchets résiduels.

- Papier souillé ou gras
- A jeter dans le sac vert de déchets organiques.

# Gestion des conteneurs

- Gestion en bon père de famille, cependant ...
  - conteneur **cassé** : contactez Hygea qui effectuera les réparations ou le remplacement du conteneur gratuitement
  - conteneur **vandalisé ou volé** : déclaration de vol à la Police + contactez Hygea qui vous livrera un nouveau conteneur gratuitement

# Collectes en porte-à-porte

- Départ des collecteurs à 5h30, sortez vos déchets la veille à partir de 18h00 ou le jour de la collecte avant 5h30 (nouvelles tournées de ramassage => modification des habitudes des citoyens)
- En cas de travaux, contactez votre administration communale

# Les PMC

- Collectés via le sac bleu (pas de changement)
- Collectés toutes les deux semaines
- Les trois lettres **P – M – C** définissent le contenu autorisé :
  - **P** = bouteilles et flacons en **P**lastique
  - **M** = emballages **M**étalliques : conserves, aérosols (alimentaires et cosmétiques), les plats et barquettes en aluminium (mais pas le papier aluminium), les couvercles et capsules métalliques
  - **C** = **C**artons à boissons



# Que peut-on mettre dans son sac bleu PMC ? – Guide du tri

## PMC

entièrement vides et  
collectés via le sac bleu PMC,  
en porte-à-porte toutes les 2 semaines



### P Bouteilles et flacons en Plastique



### M Emballages Métalliques



### C Cartons à boissons



#### Remarques :

- Pas de bidons en plastique accrochés aux liens de fermeture du sac PMC
- Pas d'emballage d'une contenance supérieure à 8 L
- Aplatissez les bouteilles en plastique, remettez-y le bouchon et vous gagnerez de la place dans le sac PMC

## INTERDITS



- Tous les autres emballages et objets en plastique (ex. pots, barquettes, ravier, sacs en plastique, films...)
- Papier aluminium
- Frigolite

A jeter dans le sac de déchets résiduels.

#### Sont à déposer dans les Ecoparc :

- Les emballages avec bouchon de sécurité enfant
- Les emballages avec au moins un des pictogrammes suivants :





# La communication



# Communication - Courriers

- 2 courriers adressés auprès de l'ensemble des ménages d'Estinnes
  - 1<sup>er</sup> courrier – 3 au 5 mai 2017
    - Information générale et dates des réunions d'information
    - Guide du tri
  - 2<sup>ème</sup> courrier – 26 au 28 juin 2017
    - Possibilité de changement du conteneur (240 l. vers 140 l.)
    - Calendrier de collecte

# Communication – www.hygea.be

ACCUEIL | TOUT SAVOIR SUR HYGEA | JOBS | ACTUALITÉS | AGENDA | CONTACT



**Nouveau**  
Voulez-vous parfaitement savoir où et quand vous pouvez trier vos déchets?  
Téléchargez gratuitement l'application 'Recycle !'  
Download on the App Store | Get it on Google play

RECHERCHE:

VOUS CHERCHEZ DES INFORMATIONS EN TANT QUE

- CITOYEN
- COMMUNE
- ENSEIGNANT
- PROFESSIONNEL
- JOURNALISTE



**NOUVEAU DANS VOTRE ECOPARC**

**La Recyclerie**  
Service de réutilisation des biens de votre Intercommunale Hygea

Ensemble donnons-leur une nouvelle vie !

**NOUVELLES COLLECTES SÉLECTIVES**



**Projets pilotes**  
Communes d'Ecaussinnes, Merbes-le-Château et Estinnes

## DERNIÈRES ACTUALITÉS

14/02/2017 13:54

Recommander

### Collectes en porte-à-porte non assurées ce mardi 14 février 2017 et organisation de collectes de rattrapage pour les PMC/papiers-cartons pour les communes de Mons-Borinage

Les collectes en porte-à-porte n'ont pu être effectuées ce lundi 13 et ce mardi 14 février sur les communes d'Erquelines, de Jurbise, de Mons zone 2, Mons zone 3, Mons zone 5 et de Mons intramuros 1 et 2 ainsi que de Saint-Ghislain.

Lire la suite

15/12/2016 08:16

Recommander

## VOTRE CALENDRIER DE COLLECTE



En savoir +

## TOUT SAVOIR SUR LES ECOPARCS



En savoir +

La soupe, moi, je suis fanes.



## AGENDA

Tout l'agenda

## Conseil du mois

Papiers-cartons : bien ficeler par temps de pluie !



## Magazine Réflex

Abonnez-vous gratuitement



# Réunions d'information

- **15 mai 2017 à 19h00** : salon communale (place du Bicentenaire à 7120 Haulchin)
- **17 mai 2017 à 19h00** : salle communale « Mabilie » (rue Albert Bastin à 7120 Vellereille-les-Brayeux)
- **18 mai 2017 à 19h00** : salle communale (chaussée Brunehault, 232 à 7120 Estinnes-au-Mont)
- **24 mai 2017 à 19h00** : maison du village (rue Enfer, 6 à 7120 Estinnes-au-Val)

# Distribution du conteneur papiers- cartons

- Livraison d'un conteneur par ménage entre le 27 juillet et le 4 août 2017
- Pas nécessaire d'être présent
- Identification de l'adresse sur chacun des conteneurs  
=> Possibilité de personnalisation des conteneurs

# Communication

## Supports téléphone / web

- Call center dédié (n° gratuit)
  - demande d'infos
  - gestion du conteneur
  - ...
- Site web [www.hygea.be](http://www.hygea.be)

Infos au  
0800/99 159



# L'aspect financier



# Taxation

**Coût futur pour le citoyen =**

**SERVICE MINIMUM (TAXE FORFAITAIRE)**

**+**

**ACHAT DES SACS (résiduels, organiques et PMC)**

# Taxation

## **Service minimum (taxe forfaitaire)**

Ensemble des services devant être obligatoirement apportés par la commune aux citoyens et compris dans la taxe déchets (liste précisée par la réglementation)

# Taxation

## Service minimum :

- Collecte en porte-à-porte des :
  - déchets résiduels
  - déchets organiques
  - papiers-cartons
  - PMC
- Accès aux bulles à verre
- Accès aux Ecoparc
- Traitement de l'ensemble de ces déchets
- Prévention et communication

# Taxation

- Avertissement extrait de rôle envoyé par la Commune annuellement
- Taxes adaptées à la composition du ménage :
  - chef de ménage isolé : 112 €
  - chef de ménage composé de 2 personnes : 167 €
  - chef de ménage composé de 3 personnes : 172 €
  - chef de ménage composé de 4 personnes : 177 €
  - chef de ménage composé de min. 5 personnes : 182 €
- Objectif des nouvelles collectes sélectives : **contenir la taxe et le coût global de gestion des déchets**



# Présentation du projet de collecte sélective conteneurisée

## QUESTIONS / RÉPONSES

Commune d'Estinnes

